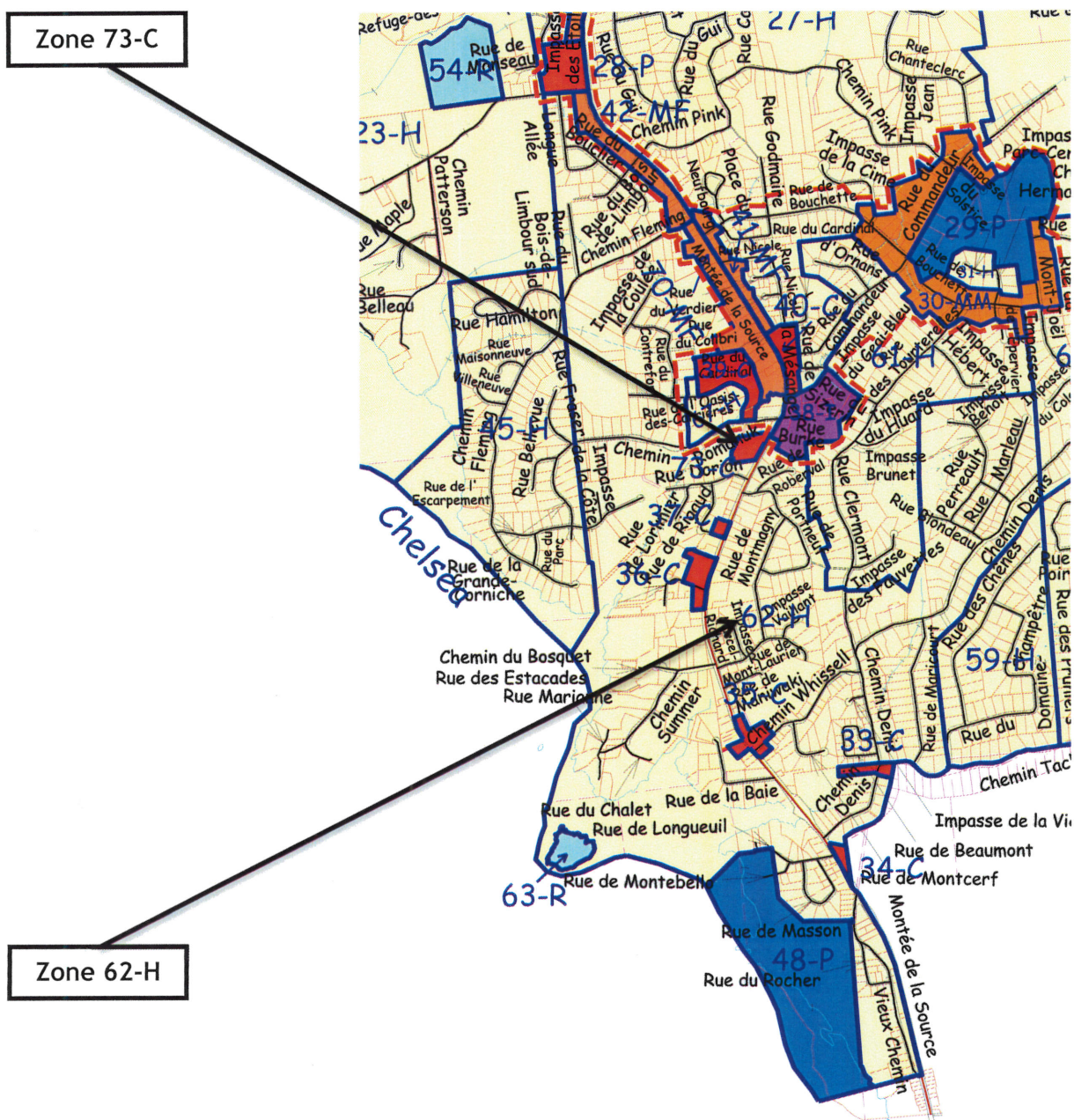




AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 10 juin 2014, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 448-14-01 modifiant le Règlement de zonage numéro 269-05 afin d'agrandir la zone 73-C à même la zone 62-H.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 juillet 2014 à 17 h à la Maison Hupé située au 611, montée de la Source à Cantley. L'objet de cette assemblée consiste à exposer la nature du projet de règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou toute personne qu'elle désignera expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la Maison des Bâisseurs située au 8, chemin River à Cantley du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la Municipalité www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. La description ou l'illustration des zones 62-H et 73-C peut être consultée au bureau de la Municipalité.



DONNÉ à Cantley, ce 17^e jour de juin 2014.


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général



8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : (819) 827-3434
Fax : (819) 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance du conseil municipal tenue le 10 juin 2014 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

CANADA PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 448-14-01

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 73-C À MÊME LA ZONE 62-H

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification du Règlement de zonage a été déposée en date du 7 février 2011 par M. Samuel Lemieux de la compagnie Irrigation Lemieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification au Règlement de zonage respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 17 février 2011, a recommandé de procéder à la modification du Règlement de zonage numéro 269-05 en agrandissant la zone 73-C à même la zone 62-H afin d'y inclure le lot 2 619 396 du Cadastre du Québec situé à l'intersection de la montée de la Source et de la rue Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 16 mars 2011 la résolution 2011-MC-R129 afin d'adopter le premier projet de règlement numéro 383-11-01 en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les procédures d'adoption du projet de règlement 383-11 ont été abandonnées et, à la demande du requérant, le dossier a été présenté à nouveau au CCU à sa séance du 15 mai 2014, celui-ci recommandant toujours de procéder à la modification de la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lue et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage annexé au Règlement de zonage numéro 269-05 sous la cote « Annexe A », est modifié en agrandissant la zone 73-C à même la zone 62-H tel que montré à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Madeleine Brunette
Mairesse

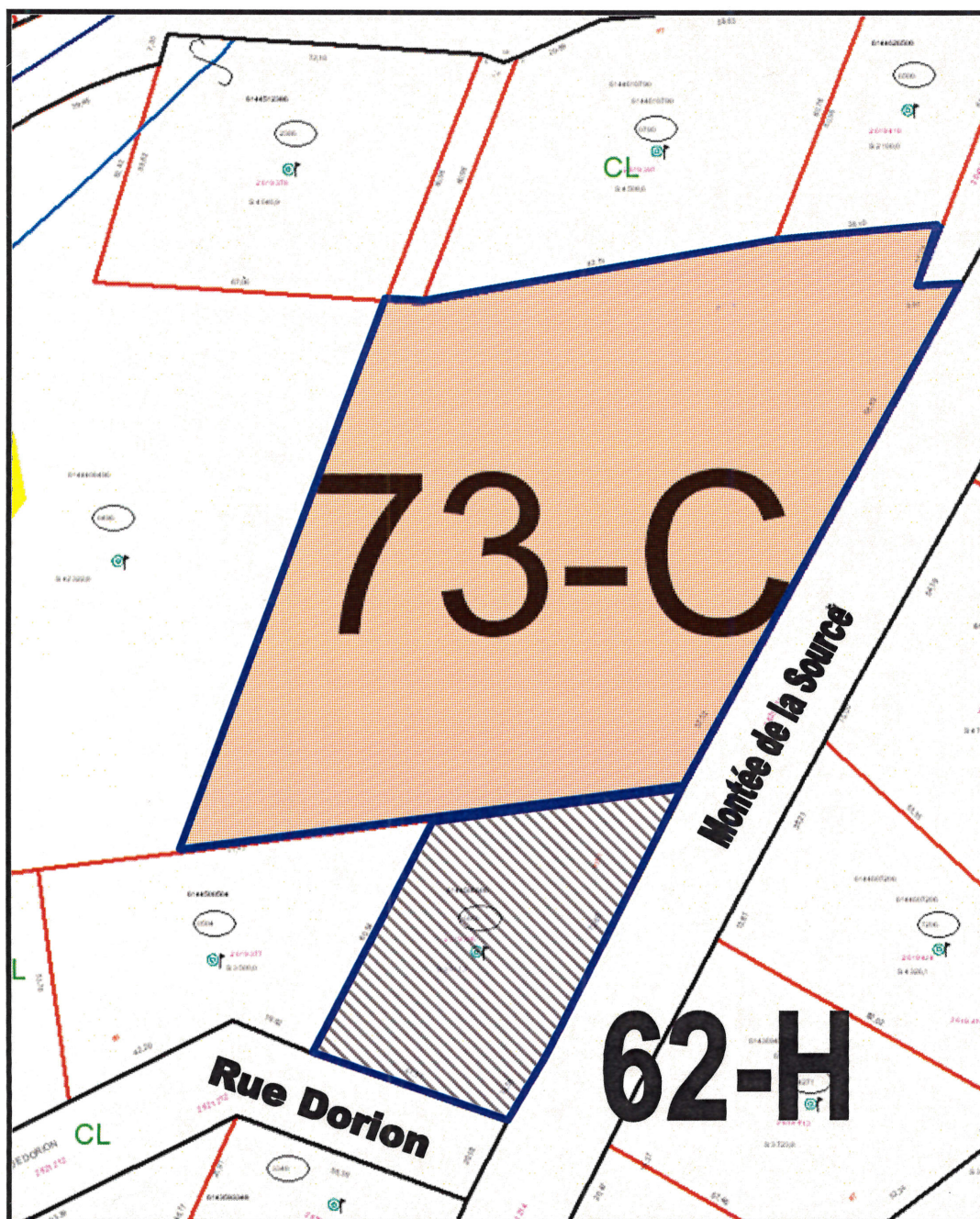


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

Signée à Cantley le 11 juin 2014


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

ANNEXE 1



- Zone 73-C avant la modification
- Agrandissement de la zone 73-C à même la zone 62-H

Jean-Pierre Valiquette